

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROUT-VERNET

N°26/2026

Séance du 22 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars, à onze heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil de la commune, sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

## NOMBRE DE MEMBRES

### En exercice : 15

- Présents : 15
- Absents : 0
- Excusés :

### Nombre de suffrages

#### Exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

### Date de convocation

16/03/2026

### Date d'affichage

23/03/2026

## **OBJET**

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

**Etaient absents :**

**Etaient excusés :**

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal

Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité, décide la création de quatre postes d'adjoints

**Création de 4 postes  
d'Adjoints**

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Fait à Broût-Vernet.

Le secrétaire de séance

Le Maire,



Acte rendu exécutoire le **24 MARS 2026**  
• Après mise en ligne sur le site de la commune le **24 MARS 2026**  
• Après transmission au contrôle de légalité le **24 MARS 2026**